



Le plan individuel d'apprentissage (PIA)

Dans l'enseignement spécialisé, le Plan Individuel d'Apprentissage constitue l'outil privilégié pour mettre en perspective les projets éducatifs et pédagogiques d'un établissement d'une part et le projet de l'élève d'autre part. En quelques pages, il permet à l'équipe éducative d'aborder les différentes dimensions de l'apprentissage. Le document en lui-même est peu de choses, mais son utilisation élève le débat des conseils de classe à la hauteur de la mission d'une équipe.

Pour répondre aux besoins spécifiques et très différenciés des élèves orientés vers l'enseignement spécialisé, le législateur a voulu pour cet enseignement une organisation et des structures particulières; celles-ci sont insuffisantes si elles ne sont pas accompagnées d'une **philosophie** appropriée qui peut se résumer en quelques points:

- une approche globale de la personne pour tenir compte de ses besoins physiques, relationnels et intellectuels ;
- un travail interdisciplinaire de l'équipe éducative pour répondre avec cohérence à ces besoins ;
- si nécessaire, une individualisation de l'enseignement au sein du groupe classe ;
- une pédagogie du concret développée au maximum ;
- une polyvalence de l'enseignant qui développe également des capacités d'éducateur.

En forme 3 et 4

Dans le sillage de la réforme de l'enseignement spécialisé de forme 3, un groupe pédagogique de l'enseignement libre s'est penché sur la problématique de l'accompagnement individualisé des jeunes à besoins spécifiques afin de pallier les constats suivants :

- les ressources des jeunes sont insuffisamment prises en compte ;
- l'analyse des difficultés du jeune doit être affinée, les handicaps associés étant de plus en plus fréquents ;
- l'élève est rarement acteur des plans élaborés pour lui ;
- les actions mises en place ne sont pas toujours planifiées et sont peu formalisées ;
- la communication - notamment le rapport du conseil de classe - à et avec l'élève et ses parents est quasi inexistante ;
- les évaluations et réajustements des actions sont rares.

C'est donc pour combler ces lacunes que le PIA a vu le jour. Document conçu par et pour des praticiens, il se fonde sur une philosophie optimiste de l'apprentissage et pose sur l'élève un regard de bienveillance pour découvrir puis exploiter ses différents potentiels. Le plan individuel d'apprentissage est un outil qui se veut une aide à l'accompagnement du parcours scolaire du jeune, à la construction de son projet personnel et professionnel et donc à son orientation.

Un contrat mûrement élaboré

Pendant toute la scolarité du jeune et selon une fréquence variable en fonction des pratiques pédagogiques des écoles, le conseil de classe aborde et consigne dans le document PIA les observations suivantes: l'élaboration du profil de l'élève en termes de "ressources" et de "besoins", l'analyse des difficultés, la recherche d'un ou plusieurs objectifs à poursuivre, leur planification, les informations nécessaires à leur mise en oeuvre, l'évaluation, l'ajustement ou ... l'élaboration d'un nouvel objectif, et la communication à l'élève, à ses parents ou la personne référente

On peut considérer que le PIA, dans une utilisation optimale, constitue une forme de contrat bilatéral pour lequel l'objet est connu et accepté par les deux parties. L'engagement de l'équipe et du jeune est complémentaire, les bénéfices sont partagés. Pour réussir ce pari, il est donc indispensable que :

- les acteurs soient clairement identifiés ;
- les échéances soient notifiées
- les objectifs soient concrets, opérationnels ;
- les ressources et les contraintes soient analysées ;
- les moyens soient précisément décrits ;
- les indicateurs de réussite soient ciblés afin de pouvoir facilement identifier les progressions ou les manques d'évolution ;
- les démarches d'évaluation et les dispositions de réajustement soient prévues.

En forme 1 et 2

Conçu au départ pour les élèves de forme 3, l'outil PIA s'adaptait trop peu aux spécificités des élèves de forme 1 et 2. Il a donc récemment fait l'objet d'une adaptation, afin de prendre en compte les dimensions des habiletés psychomotrices, de l'autonomie, de la communication et de la socialisation. Le partenariat avec les parents ou le référent extérieur, la collaboration avec le réseau extrascolaire et la transition vers la vie adulte y sont davantage développés.

En résumé

Il s'agit d'un **plan**, puisqu'il invite à projeter dans l'avenir des stratégies d'intervention, et qu'il planifie le travail du Conseil de classe : il fixe des échéances, précise les intervenants, définit des moyens d'action.

Il s'agit d'un plan **individuel**, puisqu'il tient compte de la personne de l'élève dans toutes ses dimensions, puisqu'il s'accorde à ses ressources, ses difficultés, son rythme, et qu'il associe l'élève à son devenir scolaire et son avenir personnel.

Il s'agit d'un plan individuel **d'apprentissage**, car il poursuit des objectifs de développement pour et avec l'élève.

Le PIA: un défi pour ouvrir l'avenir

Malgré des contraintes réelles que représente ce type de travail, des bénéfices importants se dégagent. Ainsi, pour l'équipe éducative, peut-on relever : un regard plus objectif sur l'élève, un accompagnement balisé et structuré, un conseil de classe plus riche, une cohérence de l'équipe renforcée. Pour l'élève : un regard plus positif sur lui-même, une plus grande conscience de son rôle dans son propre parcours, le sentiment de pouvoir prendre une part active dans son développement, une communication privilégiée avec le référent, le bénéfice de disposer de traces écrites de son cheminement.

On conçoit facilement que le PIA invite à relever un véritable défi : celui d'articuler un plan d'apprentissage élaboré en concertation au conseil de classe et un projet personnel de l'élève. Ce dernier nécessite un accompagnement de longue haleine pour aider le jeune à mieux se connaître : ses désirs, ses besoins, ses ressources mais aussi ses limites. En regard de cette perception affinée de soi, le PIA doit ouvrir la perspective de démarches diverses, d'activités collectives ou individuelles, de visites, de témoignages, d'entretiens, de stages. ..Ces initiatives aideront en retour l'élève à préciser, à consolider et à opérationnaliser son projet d'apprentissage. Pour mesurer le chemin parcouru et à parcourir, le PIA se veut donc tout à la fois une mémoire et un itinéraire, un constat et une projection.

Le statut du PIA

Longtemps considéré comme un outil intéressant, certes, mais dont l'utilisation était laissée à l'appréciation des équipes, le PIA fait dorénavant partie des « incontournables » de l'enseignement spécialisé. Le décret organisant de l'enseignement spécialisé sera d'application au 1 septembre 2004. Il définit le PIA comme étant « *l'outil méthodologique élaboré pour chaque élève et ajusté durant toute sa scolarité par le conseil de classe, sur la base des observations fournies par ses différents membres et des données communiquées par l'organisme de guidance des élèves. Il énumère des objectifs particuliers à atteindre durant une période déterminée. C'est à partir des données du PIA que chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire met en œuvre le travail d'éducation, de rééducation et de formation. L'élève et ses parents peuvent être associés à son élaboration.* »

En précisant dans le décret la responsabilité du Conseil de classe dans l'élaboration d'un PIA pour chaque élève, le législateur a clairement pris la mesure de l'intérêt de cet outil et de son rôle essentiel dans l'accompagnement des élèves, de leurs projets et de leurs apprentissages.